RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jean-Marie Laplante	39 880	16 767
Daniel Roy	3 907	1 953
Marcel Bonneau	4 726	2 363
Michel Massé	3 907	1 953
Lynda Cusson	3 907	1 953
Mélanie Valois	3 907	1 953
Marie-Ève Massé	3 907	1 953

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).